

En 1375, les prévôt et maire de Sarreguemines, gardiens du sceau communal, scellent l'acte de donation de Hanneman d'Ensheim, en faveur de son épouse Gilen de Geminde. Ce sceau fut perdu dans l'incendie de 1380. Ni la charte de franchise, confirmée en 1380, ni les comptes des receveurs de la châtellenie Lorraine de Sarreguemines, créée en 1335, ne font mention de l'octroi d'un nouveau sceau. Sarreguemines devait avoir comme armoiries anciennes celles de la bannière de la châtellenie, c'est-à-dire les armes simples de Lorraine.

Sur les planches de l'entrée de Henri II (1610) de député à l'inscription de «Geminde» porte les armes particulières à Sarreguemines : à dextre une croix de Lorraine et à sénestre un alérion. La croix à deux croisillons - le croisillon inférieur un peu plus grand que celui d'en haut - l'image de la vraie croix de Jérusalem, apparaît dans les blasons du roi René d'Anjou, duc de Lorraine de 1431 - à 1456 et servit d'emblème de résistance sous René II (1473-1508) contre les Bourguignons et sous Antoine le Bon (1508-1537) contre les Rustauds. La croix fut-elle accordée à Sarreguemines pour la défense

exceptionnelle de la liberté lorraine en 1476 contre les alliés de Charles le Téméraire et, en 1525, contre les paysans révoltés de Lorraine et d'Alsace ou parce que la ville possède depuis 1503, hors des murs, une chapelle de la Sainte-Croix ? Ou Sarreguemines voulut-elle avoir des armes particulières, alors que le sceau du tabellionage, créé en 1591, fut gravé en 1612 par David Crock de Nancy, à l'écusson de Lorraine. C'est, encore ces armes que le héraut d'armes attribua au député de Sarreguemines, assistant à Lunéville, en robe noire, le 12 juillet 1723, aux funérailles du prince lorrain Léopold-Clément, décédé le 4 juin.

Toutefois, dès le 2 septembre 1704, le maire Jean Cristall fit figurer sur les quatre faces de la fontaine ommunale, l'écusson aux trois alérions que

le duc Léopold imposa, en 1707, à sa prévôté, comme à celles d'Amance, Boulay, Château-Salains, Hattonchâtel, Prény et Sainte-Marie-aux-Mines, dont les chef-lieux avaient pourtant joui d'armes particulières (Lapaix, p. 33 et suivantes). Sur le sceau de 1709 l'écu simple est bordé de chaque côté d'une croix de Lorraine. Le 26 mai 1752 Léopold Racle, de Nancy, qui publiera en 1758 la «liste des prévôtés de la Lorraine avec leur blason», blasonna, pour onze livres, les armes de Sarreguemines en couleurs, suivant le type ancien. L'historien Nicolas Durival en donna la même définition

en 1779. La mairie de Sarreguemines informa en 1844 le bibliothécaire du Palais Royal que ses armoiries comprenaient trois «alouettes» placées sur la même ligne, de même en 1853, le Préfet de la Moselle, et en 1864, un graveur parisien, qu'elles étaient les armes simples de Lorraine, d'ailleurs portées sur l'uniforme des collégiens, les frontons des bâtiments municipaux, les bannières des sociétés et même la porcelaine et les fayences d'U. et Cie. Cependant, les héraldistes Cayon et Lapaix remettent en 1853 et 1877 en honneur les armes particulières de 1610. Après une

étude approfondie en 1887, Nicolas Box demande au maire Freudenfeld de reprendre ces armes, mais l'érudite archiviste, le professeur Henri Lemprid, s'opposa à cette «fantaisie». Vainement le nouvel archiviste, le professeur Henri Grossmann, démontra après 1898 aux maires Loeper et Wernecke que la demande de Box était justifiée. Enfin, après avoir consulté Grossmann, devenu directeur du collège de Wissembourg, Max Besler, directeur du collège de Sarreguemines et l'archiviste Rosenkraenzer, le maire Zoepfel demanda, le 8 juin 1909 au préfet, le rétablissement des armoiries de 1610. Ce n'est qu'en 1912 que, grâce à l'héraldiste Germain de Maily, de Nancy, l'archiviste de la Lorraine, E. Cavalier, qui avait vainement consulté, à Paris, l'Armorial de France de 1696, put les retrouver dans le manuscrit de Bugnon de 1723,



Parti d'or à la croix de Lorraine de gueules, et de gueules à l'alérion d'argent.

à la bibliothèque publique de Nancy (d'après une lettre du bibliothécaire en chef du 9 février 1950, cet ouvrage n'y serait pas). Dès que le professeur K. Eyth, de Karlsruhe eut redessiné, suivant les règles de l'héraldique allemande, le blason — tête à bec et à deux yeux, corps à pattes, ailes au vol abaissé — l'empereur Guillaume II l'accorda le 31 mars 1913 à la ville, alors dirigée par Pierre Wiltzer. Après 1919 le maire Henri Nominé reprit, en admettant plusieurs variantes de l'alérion, les armoiries de 1610. Les autorités allemandes eurent, en 1941, des velléités de supprimer la croix de Lorraine et de rendre à l'alérion les pattes et le bec, mais, en 1943 l'affaire fut remise «après guerre» n'étant pas «kriegswichtig».

Sarreguemines est autorisée à sa surmonter ces armoiries historiques d'une couronne murale à trois tours. En outre, elle appendra sous la pointe de l'écu la Croix de guerre 1939-1945 avec palme, accordée par décret du 30 juin 1948. Ajoutons, que jusqu'à présent les armes simples de Lorraine sont restées la marque de poterie de Sarreguemines. En 1949, l'artiste Georges Herrmann, attaché aux services des travaux de la ville, donna une forme plus élégante et plus moderne à l'alérion : ailes éployées, encapuchonnant presque la tête devenue un lys renversé, queue en forme de lys, le bas du corps à trois rangées de plumes dont les deux inférieures en accolade.

Henri HIEGEL,

Sources

> Sceaux de Sarreguemines de 1709 et du XVIIe siècle de 45 et 33mm de diamètre, archives communales I A I, armoiries anciennes (Lorraine simple) avec la croix de Lorraine de chaque côté

> Armoiries actuelles dans l'ouvrage, conservé à la bibliothèque publique de Nancy.

«*L'ordre tenu au marche parmi la ville de Nancy, capitale de la Lorraine, à l'entrée en icelle du Sérénissime Prince Henri II du nom, par la grâce de Dieu, 64e duc de Lorraine et 31 e marquis... le 20 avril 1610*», l'une des douze planches gravées par Mathieu Mérian d'après des dessins du conseiller de son Altesse, Claude de le Ruelle, et imprimées, à Nancy par Hermann de Loye en 1611 (fait suite à : la pompe funèbre de Charles III de 1608

> Armoiries nouvelles dans le manuscrit Nobiliaire de Lorraine, liste ou estat des prévostés avec leurs armes fixéz à chacune par le hérau(t) d'arme(s) à la cérémonie de la pompe funèbre de feu Mgr le prince Léopold-Clément en 1723 par Damier Bugnon, premier géographe et ingénieur de S.A.R.

> Armes anciennes de 1752, 1844 et 1864, archives de Sarreguemines I D 59 et C 99 III D IV 16, 25, 27, 30, K IV 4, M XIV 5

Sur la réintroduction des nouvelles armoiries en 1913, mêmes archives, section IV D III (armoiries).

Bibliographie

> Dorval, I I p. 246, Cayon, avec les anciennes et les nouvelles armoiries

> Bouteiller, p. 229

> Lapaix, p. 235

> Box, Notice sur les pays de la Sarre t. I Metz 1887, p.19

> Thomire, Notes sur Sarreguemines, 1889, p. 60

> E. Hauviller, Die Wappen von Saargemünd und Ars 1911, II p. Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte, 1913 p. 331 - 335)